

**MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE  
RÉGIE "RÉSEAUX COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES"**

**PROCES VERBAL des DÉLIBÉRATIONS  
du  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an DEUX MILLE SEIZE le 6 avril à 20h00, le Conseil d'Administration convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Eric SCHMITT.

Nombre d'administrateurs :            Etaient présents :            Eric SCHMITT, Xavier DROUIN, Jean-Jacques  
MAXANT, Sullivan VAN VYVE,

- En exercice : 5  
- Présents : 4  
- Votants : 4

Absents représentés :

Absent excusé :            Pierre METAYE

Secrétaire de séance :    Madame Martine GITZHOFFER-SCHMITT

Date de la convocation : 30 mars 2016

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES  
**N° 1 : "MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE"**  
**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Au vu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a nommé Madame Martine GITZHOFFER-SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES  
**N° 2 : "MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE"**  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2015**

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 7 octobre 2015 a été lu et approuvé à l'unanimité.

7. FINANCES LOCALES  
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES  
**N° 3 : "MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE"**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Au regard de la réglementation budgétaire, le Compte Administratif de l'année 2015 doit être approuvé avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année 2016, en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Il est proposé à l'assemblée d'examiner le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget autonome de MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE.

Vu le rapport soumis à son examen,

Et sous la présidence de Jean-Jacques MAXANT,

**Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

- ❖ **APPROUVE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2015 du Budget comme résumé dans la balance suivante :

**Investissement**

Dépenses	Prévues :	2 000,00
	Réalisées :	1 898,39
Recettes	Prévues :	2 000,00
	Réalisées :	2 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévues :	8 956,00
	Réalisées :	2 332,67
Recettes	Prévues :	8 956,00
	Réalisées :	9 368,89

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	101,61
Fonctionnement :	7 036,22
Résultat global :	7 137,83

- ❖ **CONSTATE** que les opérations effectuées au cours de l'exercice 2015 sont conformes au COMPTE DE GESTION "MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE" 2015 présenté par Monsieur le Receveur Municipal,
- ❖ **RECONNAÎT** la sincérité des RESTES À RÉALISER.

7. FINANCES LOCALES  
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES  
**N° 4 : "MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE"  
COMPTE DE GESTION 2015**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que les comptes du receveur sont exacts,

- ◆ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- ◆ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ◆ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Conseil d'Administration :**

- ❖ **A ACTÉ** que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

7. FINANCES LOCALES  
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES  
**N° 5 : "MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE"  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2015**

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les résultats de l'exercice 2015,

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le Compte Administratif comme suit :

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 500,43
- un excédent reporté de :	4 535,79

soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 036,22
- un excédent d'investissement de :	101,61
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
soit un excédent de financement de :	101,61

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour intégrer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement.

Vu le rapport soumis à son examen,

**Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

❖ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat de <b>Fonctionnement</b> Excédentaire au 31/12/2015 de :	<b>7 036,22</b>
→ Article (002) Résultat reporté en <b>Fonctionnement</b> :	7 036,22
→ Article (1068) Affectation en Réserve de la section d' <b>Investissement</b> :	0,00
→ Article (001) Résultat excédentaire reporté en section <b>d'Investissement</b> :	101,61

7. FINANCES LOCALES  
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES  
**N° 6 : "MARBACHE TÉLÉ-CÂBLE"**  
**BUDGET PRIMITIF 2016**

Le **BUDGET PRIMITIF 2016** prévoit :

- la reprise des résultats de l'année 2015,
- les opérations nouvelles.

Vu le rapport soumis à son examen,

**Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

❖ **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 du tel qu'il est résumé dans la balance générale ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section <b>Fonctionnement</b>	10 338,00	10 338,00
Section <b>Investissement</b>		
• Propositions nouvelles	102,00	102,00
• Restes à réaliser	00,00	00,00
<b>TOTAL Investissement</b>	102,00	102,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 440,00</b>	<b>10 440,00</b>

❖ **PRÉCISE** que le Budget Primitif 2016 est adopté **par chapitre** en section d'exploitation et en section d'investissement et qu'il inclut les résultats ainsi que les reports de l'année 2015.

**Pour Extrait Conforme,  
La secrétaire,  
Martine GITZHOFFER-SCHMITT**

**Pour Extrait Conforme  
Le Président,  
Eric SCHMITT**